

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 FEVRIER 2025 A 20H30

DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC
COMMUNE SAINT-BARNABE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 14

Date de convocation : 14 février 2025

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme BOUTIER Jocelyne, M. JOUAN Michel, Mme PHILIPPE Fanny, M. MAHEO Thomas, M. BOISDRON Michel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M. HAMON Daniel, M. DONNIO Patrick, Mme LE GALLO Véronique, M. JEGLOT Franck, Mme GAUTHIER Christelle, M. BRIAND Samuel.

Absente excusée :

Mme RIBEIRO Charlène donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Absente :

Mme Catherine GOOSSAERT

Ouverture de la séance à 20 heures 37

Secrétaire de séance : Mme Marie Paule BUZULIER

ORDRE DU JOUR

- 1-Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 janvier 2025
- 2-Point sur les investissements 2025
- 3-Programme voirie 2025
- 4-Travaux Blanlin - Sécurisation piétonne par liaison douce RD14 et aire de stationnement bus : résultat de l'appel d'offre
- 5-Renouvellement de la ligne de trésorerie -Contrat N°10001513931
- 6-Personnel :
 - tableau des effectifs au 01/01/2025
 - création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité
- 7-Bilan de l'ALSH 2024 et organisation de l'ALSH 2025
- 8-Salle Pascal LEGAY : création d'un tarif pour une activité non associative
- 9-Droit de préemption
- 10-Décision du maire prise dans le cadre de sa délégation
- 11-Questions diverses
- 12-Informations diverses

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JANVIER 2025

Chaque conseiller municipal a reçu un compte rendu de la séance du vendredi 17 janvier 2025. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du vendredi 17 janvier 2025.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2-POINT SUR LES INVESTISSEMENTS 2025

Monsieur Le Maire présente les investissements à prévoir pour 2025 :

		REPORTS 2024	PROPOSITION 2025	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			30 000,00 €
203	Frais d'études		30 000,00 €	
20418	Organismes publics divers			74 190,24 €
	204182 Bâtiments et installations-Travaux SDE	69 190,24 €	5 000,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			122 487,71 €
211	Acquisition terrain		10 000,00 €	
2157	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.			
	cuve fuel		2 300,00 €	
	Radar pédagogique		3 500,00 €	
	motoculteur		800,00 €	
	perceuse		150,00 €	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		1 000,00 €	
2184	MOBILIER meuble PLG/meuble archive+porte manteau		5 000,00 €	
2188	AUTRES IMMO CORPORELLES	57 237,71 €		
	Adressage bourg+zone30		40 000,00 €	
	Plants bourg		2 500,00 €	
23	IMMOBILISATION EN COURS			508 395,18 €
231	CONSTRUCTION-Logements locatifs+autres bâtiment	132 331,18 €		
	école sol cantine+peinture		15 000,00 €	
	pignon logement école		9 064,00 €	
	nts communaux (peinture/chaudiere+bât+foyer social rideau+led)		30 000,00 €	
	RENOVATION SALLE OMNISPORTS		70 000,00 €	
	ECOLE - Travaux suite AUDIT ENERGETIQUE		10 000,00 €	
	église-paratonnerre-gouttière/faitage		15 000,00 €	
	mairie / hall près bibliothèque+vitres arrière		10 000,00 €	
231	TRAVAUX AMENAGEMENT VOIRIE			
	curage+rue bellevue+allée foot+salle des fêtes+ laiterie		18 000,00 €	
	aménagement sécurité Blanlin		130 000,00 €	
	programme voirie marché à bon de commande		62 000,00 €	
	création PEI bourgdio		7 000,00 €	
		258 759,13 €		
	TOTAL INVESTISSEMENT 2025	258 759,13 €	476 314,00 €	735 073,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le programme d'investissement pour 2025 ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Marie Paule BUZULIER



Le Maire,
Georges LE FRANC




3-PROGRAMME VOIRIE 2025

Monsieur Le Maire rend compte de la commission voirie qui a eu lieu le 3 février et détaille le programme des travaux :

1-Programme voirie

Suite à la commission voirie et au passage sur place de celle-ci, devis réalisé par l'entreprise COLAS dans le cadre du marché à bons de commande :

Kerbert	5 520,50 € HT	
Le Relay	29 607,00 € HT	
Rue Jean Jaurès	15 740,00 € HT	
Divers Rue de Bellevue Stade de foot Salle des fêtes Tranchée rue de la laiterie	11 245,00 € HT	
TOTAL HT	62 112,50 € HT	74 535,00 € TTC

2-Programme de curage des fossés

Devis Davenet : pelle 14T – 90 € HT/heure / Tracteur+Remorque TP – 65 € HT/ heure
Environ 2 km à réaliser cette année.

3-Programme épareuse et broyeur d'accotement

Devis TP DE KERPEDRON : 13 782,17 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, moins 1 voix contre,

- VALIDE le programme voirie, Curage des fossés, épareuse et broyeur d'accotement pour l'année 2025 suite au travail de la commission voirie ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 13	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Marie Paule BUZULIER



Le Maire,
Georges LE FRANC



4-TRAVAUX DE SECURISATION VOIE DE BLANLIN : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour les travaux d'aménagement de cheminements piétonniers à BLANLIN. Ce marché a fait l'objet d'une procédure adaptée et a été établi en vue de la désignation d'une entreprise pour l'unique lot de travaux.

La publication d'un avis d'appel public à la concurrence a été diffusée au journal d'annonces légales « Médialex » ainsi que sur le profil acheteur avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le site « <https://www.megalis.bretagne.bzh/> ».

Monsieur Le Maire indique que la remise des offres était fixée au 7 février 2025 à 12h. Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'analyse des offres a été faite par le Maître d'œuvre, Cabinet NICOLAS de Loudéac, selon les critères de jugement suivants :

N°	Description	Pondération
Pour chaque lot		100
1	Prix	70
	<i>Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Technique	30

Monsieur Le Maire présente le Résultat de l'appel d'offre suite à la commission MAPA du 19/02/2025 en présence du Cabinet Nicolas, Maître d'œuvre. (Offre de base seule retenue).

Classement	Nom	Note	Prix HT*	Prix TTC*
Lot unique (acheteur : Commune)"				
OFFRE DE BASE SEULE				
1	COLAS FRANCE	99.50	100 968.72 €	121 162.46 €
2	EUROVIA BRETAGNE	93.62	109 378.80 €	131 254.56 €
3	EIFFAGE ROUTE	91.16	112 797.37 €	135 356.84 €
4	KALON TP	89.46	116 908.06 €	140 289.67 €
Lot unique (acheteur : Commune)"				
OFFRE DE BASE + PSE				
1	COLAS FRANCE	99.50	111 935.62 €	134 322.74 €
2	EUROVIA BRETAGNE	94.46	119 738.70 €	143 686.44 €
3	KALON TP	92.04	124 331.46 €	149 197.75 €
4	EIFFAGE ROUTE	90.76	125 877.47 €	151 052.96 €

Suite au rapport d'analyse des offres, le conseil municipal est appelé à attribuer à l'entreprise COLAS les travaux pour le lot unique pour un montant de 100 968,72 € HT (offre de base seule).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution du lot unique du marché de travaux d'aménagement de cheminements piétonniers à BLANLIN à l'entreprise COLAS pour un montant de 100 968,72 € HT (offre de base seule) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Marie Paule BUZULIER

Le Maire,
Georges LE FRANC





5-RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE -CONTRAT N°10001513931

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » N° 10001513931 souscrit au Crédit Agricole des Côtes d'Armor arrive à échéance le 28/02/2025.

Monsieur Le Maire explique que la ligne de trésorerie sert à régler des factures d'investissement essentiellement lors de périodes temporaires, de manque de trésorerie. Le montant débloqué est fonction des besoins. Le remboursement des sommes débloquées se fait au fur et à mesure des possibilités financières de la collectivité. Il convient donc de décider de renouveler celle-ci.

Il s'agit d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros :

-Index Euribor 3 mois moyenné au 20/02/2025 au taux de 3,53 % plus les frais à hauteur de 250 €.

-échéances payables trimestriellement

Conscient de l'intérêt qu'offre l'ouverture d'une ligne de trésorerie, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

•RECONDUIT la ligne de trésorerie -contrat N°10001513931 près de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor pour un montant de 100 000 Euros aux conditions suivantes :

-Index Euribor 3 mois moyenné au 20/02/2025 + une marge de 1 % = 3,53%

-0,25 % de frais, soit 250 €.

-échéances payables trimestriellement

•AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Crédit Agricole ;

•DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Marie Paule BUZULIER



Le Maire,
Georges LE FRANC



6-PERSONNEL

1) Tableau des effectifs au 01/10/2024

Le Maire présente le tableau des effectifs au 01/10/2024 :

Nombre	Grade	Durée Hebdomadaire de Service
<u>Service Administratif</u> 1	Attaché	Temps complet
1	Rédacteur principal de 1ère classe	Temps complet
1	Rédacteur principal de 1ère classe	Temps complet
1	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
<u>Service Technique</u> 1	Agent de maîtrise	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2eme classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2eme classe	Temps complet
1	Adjoint technique	Temps complet
<u>Service Social</u> 1	Adjoint technique	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2eme classe	Temps complet
1	ATSEM	Temps complet

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique du 31/01/2025, sur le projet de suppression d'emploi,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression des emplois suivants :

- Adjoint technique à temps complet
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Maire présente le tableau des effectifs à compter du 01/01/2025 :

Nombre	Grade	Durée Hebdomadaire de Service
<u>Service Administratif</u> 1	Attaché	Temps complet
1	Rédacteur principal de 1ère classe	Temps complet
1	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
<u>Service Technique</u> 1	Agent de maîtrise	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2eme classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2eme classe	Temps complet
<u>Service Social</u> 1	Adjoint technique	Temps complet
1	ATSEM	Temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/01/2025 ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

La Secrétaire de séance,
Marie Paule BUZULIER



Le Maire,
Georges LE FRANC



2) Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de le prévoir pour le poste d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux pour la période du 01/04/2025 au 30/09/2025. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer, à compter du 01/04/2025 jusqu'au 30/09/2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique (IB 367-IM 366) dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures ;
- AUTORISE le maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 12mois (maximale de 12 mois) sur une période de 18 mois (maximale de 18 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité pour le poste d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Marie Paule BUZULIER



Le Maire,
Georges LE FRANC



7-BILAN DE L'ALSH 2024 ET ORGANISATION DE L'ALSH 2025

Monsieur Le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de préciser les conditions de rémunération de l'équipe d'animation et du directeur-riche et de l'autoriser à recruter cette équipe pour juillet 2025. Il informe également l'assemblée que les tarifs 2025 seront harmonisés avec les tarifs de l'entente intercommunale des ALSH du CIAS de Loudéac Communauté.

Après présentation du bilan de fonctionnement de l'ALSH 2024 par Madame Fanny PHILIPPE, adjointe aux affaires scolaires, le conseil fixe les dates d'organisation pour 2025 de l'ALSH, soit du lundi 7 juillet au vendredi 1er août 2025. Le centre de loisirs se déroulera à l'école Mathurin Boscher.

1) Bilan de fonctionnement de l'ALSH en 2024 :

- **PERIODE D'OUVERTURE** du 8 juillet au 2 août 2024

20 jours d'ouverture (avec 3 jours de mini camp)

- **EQUIPE D'ANIMATION**

Directeur : M. Philippe COCHENNEC

3 animateurs diplômés : M. Alexandre LE CORRE – Mme Lucie LE FELLIC – Mme Pauline MOISY

1 animatrice non diplômée : Mme Sylvie SEJET (3 jours – 4^{ème} semaine)

EFFECTIFS

- Nombre d'enfants ayant participé : 52
- Moyenne de jour de présence par enfants : 11
- Moyenne d'enfants par jour sur toute la période : 28
(1^{ère} sem. 28 / 2^{ème} sem. 36 / 3^{ème} sem. 22 / 4^{ème} sem. 24) (mini camp compris)

Fréquentation de l'ALSH par des enfants hors commune : 12

Commune	Nombre d'enfants	Conventionnement
La Chèze	6	Convention
St Maudan	1	Pas de convention, le montant ne peut pas être facturé (alsh dans ces communes)
Loudéac	3	
Bréhan	2	

- **ACTIVITES**

Le thème « les jeux olympiques » a été décliné en quatre sous-thèmes : « le tour du monde » - « les 5 couleurs » - « les olympiades » - « la semaine sportive ».

► Mini camp du 29 au 31 juillet 2024 (4^{ème} sem.) – **12 participants de 9 à 12 ans** – Camping – base de loisirs de Guerlédan.

► Sorties : La Balade du Père St Nicolas – L'accrobrancherie, la fête des ALSH à Merdrignac, Aquarev et piscine à Merdrignac et à Loudéac.

● **BILAN FINANCIER**

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats (alimentation, petit équipement, fournitures administratives...)	2 564,35 €	Prestation de services CAF	2 294,29 €
Services extérieurs (maintenance, assurances, Edf, télécom, saur)	300 €	Participation des familles + garderie	7 828,50 € 127 €
Autres services extérieurs Balade père Nicolas : 310 € accrobranche : 683 € camping : 3163 € ludo : 60€ Piscine : 125,30 € Collier : 1189,55 € + frais déplacement directeur : 427 €	5 957.85 €	Prestation de services MSA Bonus territoire	252,22 € 634,33 €
Frais de personnel (animation) + Pauline MOISY et Sylvie SEJET + Andréa ; heures garderie + cantine + renfort (100h) + charg. Patro.	9 700,57 € 4 425,64 € 1 969 €	Participation de la commune de La Chèze pour les enfants accueillis	1 780,24 €
Charges financières (frais cartes bancaires)	4,56 €	Participation communale En 2023 : 14 301,09 €	12 005,93 €
TOTAL	24 921,97 €	TOTAL	24 921,97 €

En 2023, les dépenses/recettes s'élevaient à 25 306,53€

2) **Organisation de l'ALSH 2025**

Le centre de loisirs se déroulera à l'école Mathurin Boscher du **lundi 7 juillet au vendredi 1er août 2025**.

■ **RECRUTEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION**

Personnel nécessaire au fonctionnement de l'ALSH :

- Directrice : Lucie LE FELLIC
- Animateur BAFA : Alexandre LE CORRE
- Animatrice BAFA : Margot BLANCHARD
- Animatrice BAFA : Maryline LE COZLER

● **REMUNERATION DU DIRECTEUR**

La rémunération du directeur est basée sur 10 heures/jour de centre aéré + 35 heures pour la l'organisation du centre (programme + réunions + installation + rangement fin de centre) + Congés Payés

Une indemnité kilométrique pour frais de déplacement lui est versée pour ses déplacements liés au centre pendant la préparation et le déroulement de l'ALSH.

Sur présentation d'un justificatif de présence :

- Forfait d'heures pour les nuits lors du mini-camp ou des nuits trappeur : 3 heures/nuir

● **REMUNERATION DES ANIMATEURS ET ANIMATEUR STAGIAIRE**

Rémunération de l'Animateur BAFA : 9 heures/jour de centre aéré (animation + garderie + ménage)

Rémunération de l'Animateur stagiaire : 4 heures/jour de centre aéré - recrutement pour la durée du séjour.

Sur présentation d'un justificatif de présence :

► Forfait de préparation du centre : 2 réunions préparatoires de 2 heures, l'installation du centre : 2 heures et le nettoyage de fin de centre : 2 heures

► Forfait d'heures pour les nuits lors du mini-camp ou des nuits trappeur : 3 heures/nuir

	Prévisionnel pour 2025 du 7 juillet au 1er août 2025 soit 19 jours
Directeur Catégorie B (IB-IM : 389-373)	190 heures + 35 heures d'organisation + forfait nuit + CP
Adjoint territorial d'animation Catégorie C (IB-IM : 367/366)	171 heures + forfait prépa (8h) + forfait nuit + CP

En cas d'absence, le nombre d'heures rémunérées sera calculé au prorata du nombre de jours réel de présence.

Pendant le déjeuner à la cantine, le directeur et les animateurs assurent la surveillance des enfants et prennent leur repas. (repas à la charge de la commune)

■ **Tarification fixée par l'entente intercommunale des ALSH (CIAS LOUDEAC COMMUNAUTE)**

Par jour :

Tranches de QF 2024 (identiques à 2022)	<599	600-700	701-900	901-1100	1101-1303	>1304
Tarifs validés en 2024	6,70€	9,50€	12,00€	13,50€	14,50€	15,50€
Nouveaux tarifs 2025	6,95€	9,75€	12,25€	13,60€	14,60€	15,60€

Par semaine :

TARIFS - ST BARNABE et communes avec convention						
QF au 01/05/25	< 599	600-700	701-900	901-1100	1101-1303	> 1304
Tarif Préférentiel * semaine	34.75 €	48.75 €	55.75 €	63,00 €	68,00 €	73,00€

TARIFS - COMMUNES EXTERIEURES - sans convention						
QF au 01/05/25	< 599	600-700	701-900	901-1100	1101-1303	> 1304
Tarif jour (+ 4€)	10,95 €	13,75 €	16,15 €	17,60 €	18,60 €	19,60 €
Tarif Préférentiel * Semaine (+20€)	54,75 €	68,75 €	75,75 €	83,00 €	88,00 €	93,00 €

*Si un jour férié survient en semaine, le tarif journalier s'applique.

■ **Tarification pour le mini camp 3 jours :**

Le mini camp aura lieu du 28 juillet au 30 juillet 2025 à la base départementale de Guerlédan. Le montant de l'hébergement en pension complète est de 3 229,00 € + le coût du transport = 398 € en 2024. Soit un total de 3 627,00 €.

Effectif : 12 jeunes (9-12 ans) + 2 accompagnateurs.

QF	<599	600-700	701-900	901-1100	1101-1303	>1304
Tarif commune	80 €	80 €	85 €	85 €	90 €	90 €
Tarif hors commune	100 €	100 €	105 €	105 €	110 €	110 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE l'organisation de l'ALSH 2025 ;
- VALIDE la tarification modulée fixée par l'entente intercommunale des ALSH ainsi que la tarification du mini camp ;
- DONNE mandat au maire ou à son représentant afin de recruter le personnel nécessaire pour ce séjour, en cas de désistement d'un des animateurs ou en cas de besoin supplémentaire d'un ou plusieurs animateurs ;
- FIXE la rémunération qui sera versée au directeur-rice et à l'équipe d'animation de la façon suivante :

	Prévisionnel pour 2025 du 7 juillet au 1er août 2025 soit 19 jours
Directeur Catégorie B (IB-IM : 389-373)	190 heures + 35 heures d'organisation + forfait nuit + CP
Adjoint territorial d'animation Catégorie C (IB-IM : 367/366)	171 heures + forfait prépa (8h) + forfait nuit + CP

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Marie Paule BUZULIER



Le Maire,
Georges LE FRANC



8-SALLE PASCAL LEGAY : CREATION D'UN TARIF POUR UNE ACTIVITE NON ASSOCIATIVE

Monsieur Le Maire indique qu'une nouvelle activité « ateliers culinaires » organisée par KOEMI SUSHI a lieu le dimanche matin à la salle Pascal LEGAY et propose d'appliquer une tarification à hauteur de 35 euros la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE à 35 euros la séance d'utilisation de la salle Pascal LEGAY pour l'activité ateliers culinaires organisé par KOEMI SUSHI à compter du 09/03/2025 ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Marie Paule BUZULIER

Le Maire,
Georges LE FRANC



9-DROIT DE PREEMPTION

Non reçus.

10-DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

L'article L.2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences (Délibération du Conseil Municipal du 05/06/2020 portant délégation du conseil municipal au Maire). Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Date	Tiers	Description	Montant TTC
20/01/2025	CAP COULEURS	Logement 1bis rue pierre Loti	7 430,06 €
07/02/2025	ARIMA	Assistance mise en concurrence contrats assurance	1 620,00 €
17/02/2025	BUREAU VALLEE	2 tabourets école +armoire porte coulissante salle PLG	757,00 €
20/02/2025	PEPINIERE ROUXEL	Acquisition plants	1 042,75 €
20/02/2025	PICAUT	Pavés granit	656,60 €

11-QUESTIONS DIVERSES

Néant.

12-INFORMATIONS DIVERSES

- Dépoilement de la fibre optique sur la commune : les travaux sont terminés. Un délai de vérification est nécessaire avant la commercialisation par les fournisseurs d'accès.
- Compte rendu de la visite du 24/01/2025 à l'école Mathurin Boscher de Mr Fabre,
- Point sur le projet MAM
- Demande de subvention réhabilitation de la salle omnisports : compte rendu de la rencontre avec la Préfecture

-Mobil' sport : activité séniors-sport santé : 6 séances à partir du vendredi 28/02-10h à 11h30 à la salle Jean Moulin.

Agenda :

Lundi 10/03/2025	14h	Passage Commission Sécurité-Salle Sterenn
Mardi 4/03/2025	9h30	Commission finances-Présence de Mme Chérifi-CDL Trésorerie de Loudéac
Mardi 11/03/2025	9h30	Commission Communale des Impôts Directs
Mardi 11/03/2025	10h30	Travaux de sécurisation voie de Blanlin
Mercredi 12/03/2025	18h30	Réunion publique Mégalis Bretagne – Déploiement de la fibre
Vendredi 14/03/2025	18h	Conseil municipal

Clôture de la séance : 23 heures 08.

A Saint-Barnabé, le 27 février 2025.

Secrétaire de séance,
Mme Marie Paule BUZULIER

Le Maire,
Georges LE FRANC

